

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE - EN DROITS DE VOTE -

I. IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE AYANT FRANCHI LE SEUIL

- ◆ Dénomination sociale : AMEN BANK (de concert avec la PGI, SICOF, Assurances COMAR et Amen Project)
- ◆ Nationalité : Tunisienne
- ◆ Siège social : Immeuble Amen Bank Avenue Mohamed V 1001 Tunis

II. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

- ◆ Raison sociale : TUNISIE LEASING
- ◆ Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène
- ◆ Capital social : 17 500 000 dinars, reparti en 1 750 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune et 1 749 709 droits de vote pris en compte pour la présente déclaration soit 1 731 292 (ancienne assiette) + 18 417 (ventes Tuninvest International Sicar, Tuninvest Sicar et Tunisie Sicar)

Ou encore 1 750 000 (intégralité des droits de vote) - 291 (détenus par l'émetteur Tunisie Leasing)

III. SEUIL FRANCHI

- ◆ Nombre d'actions et de droits de vote détenus par l'actionnaire avant le franchissement du seuil :

		actions et droits de vote, soit		% du capital et		% des droits de vote
- Directement	491 456 *	28,083	%	28,387	%	
- Indirectement	52 109	2,978	%	3,010	%	
- De concert	323 732	18,499	%	18,699	%	
TOTAL	867 297	49,560	%	50,095	%	

* soit 500 974 (selon dernière déclaration) - 2 000 (objet du franchissement du 06/09/2004) - 7 518 (ventes du 20/09/2004 au 19/10/2004)

- ◆ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote cédés en franchissement du seuil :

		actions et droits de vote, soit		% du capital
- Directement	1 083	0,062	%	
- Indirectement			%	
- De concert			%	
TOTAL	1 083	0,062	%	

Parallèlement, le nombre de droits de vote est passé de 1 731 292 à 1 749 709, suite à la vente du 20/10/2004 de 18 417 actions des sociétés Tuninvest International Sicar, Tuninvest Sicar et Tunisie Sicar. Ainsi le pourcentage des droits de vote détenu directement, indirectement et de concert est passé de 50,095% à 49,506%.

- ◆ Date du franchissement du seuil : Mercredi 20 octobre 2004.
- ◆ Sens du franchissement du seuil : Baisse.
- ◆ Seuil franchi : 50% des droits de vote par le Groupe Amen.
- ◆ Opération à l'origine du franchissement du seuil : Cession en Bourse
- ◆ Objectifs visés au cours des douze prochains mois : Le déclarant a précisé qu'il :
- Envisage d'arrêter la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant.

IV. ACTIONS ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR LES SOCIETES CONTROLEES PAR LE DECLARANT:

Dénomination	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
AMEN PROJECT	52 109	2,978%	2,978%

V. ACTIONS ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR UN TIERS AVEC QUI LE DECLARANT AGIT DE CONCERT :

Dénomination	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
COMAR	309 732	17,699%	17,702%
PGI - Holding	7 000	0,400%	0,400%
SICOF	7 000	0,400%	0,400%

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 26 octobre 2004 par le représentant légal du déclarant ci-dessus.